



# RÈGLES DE COMPÉTITION ET RÈGLES TECHNIQUES

Édition 2026



**LANCERS**

[www.worldathletics.org](http://www.worldathletics.org)



# **RÈGLES DE COMPÉTITION ET RÈGLES TECHNIQUES**

**Édition 2026**

## C. LES LANCERS

### 32. Conditions générales – Épreuves de lancer

#### **Engins officiels**

32.1 Dans toutes les Compétitions comptant pour le classement mondial, les engins utilisés doivent être conformes aux caractéristiques techniques de World Athletics en vigueur. Seuls les engins certifiés World Athletics peuvent être utilisés. Le tableau suivant indique les engins à utiliser pour chaque catégorie d'âge.

Engins	Femmes U18	Femmes U20 et Senior	Hommes U18	Hommes U20	Hommes Senior
Poids	3,000 kg	4,000 kg	5,000 kg	6,000 kg	7,260 kg
Disque	1,000 kg	1,000 kg	1,500 kg	1,750 kg	2,000 kg
Marteau	3,000 kg	4,000 kg	5,000 kg	6,000 kg	7,260 kg
Javelot	500 g	600 g	700 g	800 g	800 g

*Note (i) : Les formulaires types en vigueur à utiliser pour la demande de certificat d'homologation ou de renouvellement ainsi que pour les Procédures du système d'homologation sont disponibles auprès du Bureau de World Athletics et téléchargeables depuis le site Internet de World Athletics.*

*Note (ii) : Le poids et les caractéristiques techniques recommandés pour d'autres engins couramment utilisés dans les compétitions juniors, handisport ou vétérans seront répertoriés sur le site Internet de World Athletics.*

32.2 Sauf dans les cas prévus ci-dessous, tous les engins seront fournis par les Organisateur. Le ou les Délégués techniques peuvent, en fonction du règlement applicable à chaque compétition, autoriser les athlètes à utiliser leurs propres engins ou ceux mis à disposition par un fournisseur, à condition que ces engins soient certifiés World Athletics, contrôlés et marqués comme approuvés par les Organisateur avant la compétition et mis à la disposition de tous les athlètes. Sauf décision contraire du Délégué technique, un athlète ne peut se présenter avec plus de deux engins au cours d'une même Épreuve de lancer.

*Note : Les engins « certifiés World Athletics » peuvent comprendre les anciens modèles qui détenaient auparavant une certification mais qui ne sont plus fabriqués.*

Il est de plus en plus fréquent pour les Organisateurs de proposer une gamme d'engins moins étendue que par le passé (en grande partie à cause du coût d'achat). Cela accroît la responsabilité des Responsables techniques et de leurs assistants qui doivent vérifier attentivement tous les engins personnels présentés lors des compétitions afin de s'assurer qu'ils sont bien conformes aux Règles et qu'ils figurent sur la liste des produits certifiés World Athletics. Les engins, qui ont déjà été certifiés World Athletics mais qui ne le sont pas actuellement, peuvent être acceptés pour la compétition s'ils sont conformes aux Règles.

32.3 Aucune modification ne peut être apportée à un engin pendant la compétition.

### **Aide**

32.4 Ce qui est décrit dans les exemples suivants doit être considéré comme une aide et par conséquent n'est pas autorisé :

32.4.1 Le fait d'attacher deux ou plusieurs doigts ensemble avec du sparadrap. Si du sparadrap est utilisé sur les mains et les doigts, ce bandage peut attacher ensemble des doigts contigus à condition que cela n'ait pas pour résultat d'empêcher deux ou plusieurs doigts attachés ensemble de bouger séparément. Le bandage devrait être montré au Chef-juge avant le début de l'épreuve.

32.4.2 L'utilisation d'un expédient de quelque nature que ce soit, y compris des poids attachés au corps, pouvant, d'une façon ou d'une autre, apporter une aide lors d'un lancer.

32.4.3 L'utilisation de gants, excepté pour le Lancer du marteau. Dans ce cas, les gants doivent être lisses des deux côtés et le bout des doigts des gants, autres que le pouce, doit être ouvert ;

32.4.4 L'athlète ne peut ni répandre ni pulvériser une substance, quelle qu'elle soit, dans le cercle ou sur ses chaussures, ni rendre la surface du cercle plus rugueuse.

*Note : Le fait, pour un athlète, de placer du ruban adhésif à l'extérieur d'une chaussure de lancer est autorisé (voir également le Règlement relatif aux Chaussures d'athlétisme). Toute application de ce*

*type doit être présentée au Chef-juge avant le premier (ou le prochain) essai de l'athlète.*

32.4.5 Le fait de cracher sur un engin ou d'y appliquer, de quelque manière que ce soit, un fluide corporel.

32.4.6 Le fait, pour un athlète, d'appliquer sur le javelot de la magnésie ou toute autre substance similaire.

*Note : Si les Juges sont au courant, ils doivent demander à tout athlète qui enfreint la présente Règle de s'y conformer. Si l'athlète ne le fait pas, un tel essai sera considéré comme un échec. Si un essai est validé avant que la non-conformité ne soit constatée, l'essai sera quand même considéré comme un échec. Dans tous les cas réputés suffisamment graves, les dispositions des Règles 7.1 et 7.3 des Règles techniques peuvent également s'appliquer.*

32.5 Ce qui suit ne devra pas être considéré comme une aide interdite et sera donc autorisé :

32.5.1 L'utilisation par un athlète, afin d'obtenir une meilleure prise, d'une substance appropriée, sur ses mains uniquement ou, dans le cas d'un lanceur de marteau, sur ses gants. Un lanceur de poids peut employer une telle substance sur son cou ;

32.5.2 Au Lancer du poids et Lancer du disque, le fait pour un athlète d'appliquer sur l'engin de la magnésie ou une substance similaire.

Toutes les substances appliquées sur les mains, les gants et sur les engins doivent pouvoir s'enlever facilement à l'aide d'un chiffon humide et ne doivent laisser aucun résidu. Si cette disposition n'est pas respectée, la note de la Règle 32.4 des Règles techniques doit être appliquée.

32.5.3 L'utilisation de sparadrap sur les mains et les doigts respectant les dispositions de la Règle 32.4.1 des Règles techniques.

### **Cercles de lancer**

32.6 La bande du cercle doit être en fer, en acier ou en quelque autre matériau approprié, dont le haut sera de niveau avec le sol à l'extérieur. Elle doit avoir une épaisseur d'au moins 6 mm. L'intérieur et le dessus de la bande du cercle doivent être de couleur blanche. Le sol autour du cercle peut être fait de béton, d'un matériau synthétique, d'asphalte, de bois ou de tout autre matériau approprié.

L'intérieur du cercle peut être fait de béton, d'asphalte ou

d'un autre matériau dur mais non glissant. La surface de cet intérieur de cercle doit en règle générale être plane et située à 20 mm ( $\pm 6$  mm) en dessous du niveau supérieur de la bande du cercle.

Pour le Lancer du poids, un cercle portatif répondant à tous ces critères est autorisé.

- 32.7 Le diamètre intérieur du cercle doit être de 2,135 m ( $\pm 0,005$  m) pour le Lancer du poids et le Lancer du marteau, et de 2,50 m ( $\pm 0,005$  m) pour le Lancer du disque.

Le marteau peut être lancé depuis le cercle de lancer du disque à condition que le diamètre de ce cercle soit réduit de 2,50 m à 2,135 m, en plaçant une couronne circulaire à l'intérieur.

*Note : La couronne circulaire devrait de préférence être peinte d'une couleur autre que le blanc afin que les lignes blanches requises par la Règle 32.8 des Règles techniques soient clairement visibles.*

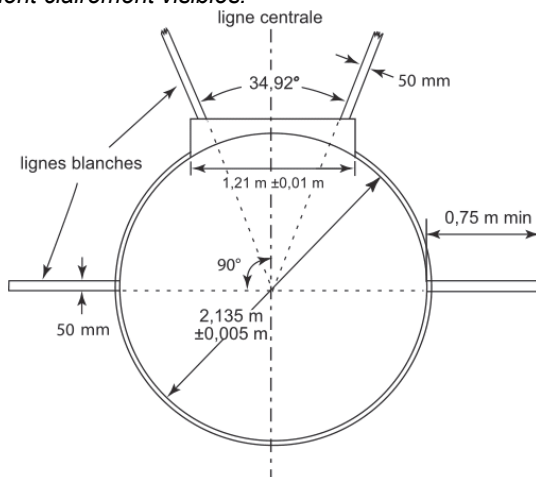


Schéma (a) RT32 – Cercle du Lancer de poids

- 32.8 Une ligne blanche de 50 mm de large est tracée à l'extérieur du cercle et à partir du haut de la bande sur une longueur minimale de 0,75 m de chaque côté. La ligne blanche peut être peinte ou faite de bois ou d'un autre matériau approprié. Le bord arrière de la ligne blanche doit former le prolongement d'une ligne théorique passant par le centre du cercle et perpendiculaire à l'axe du secteur de chute.

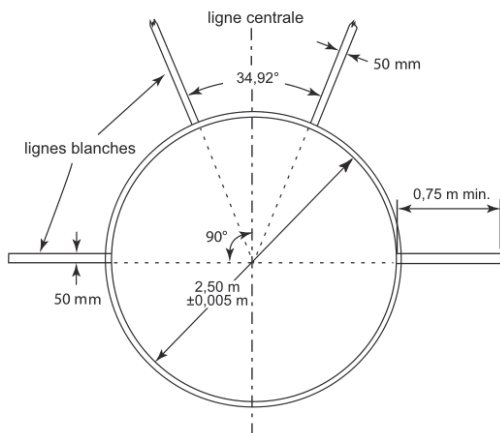
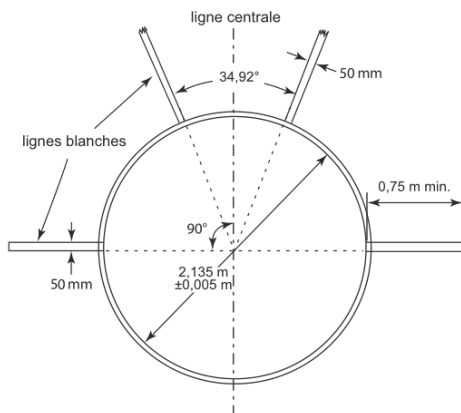
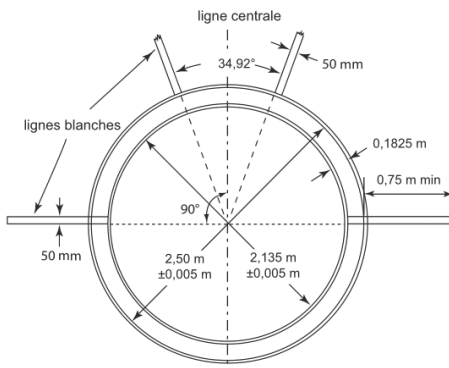


Schéma (b) RT32 – Cercle du Lancer de disque



**Schéma (c) RT32 – Cercle du Lancer de marteau**

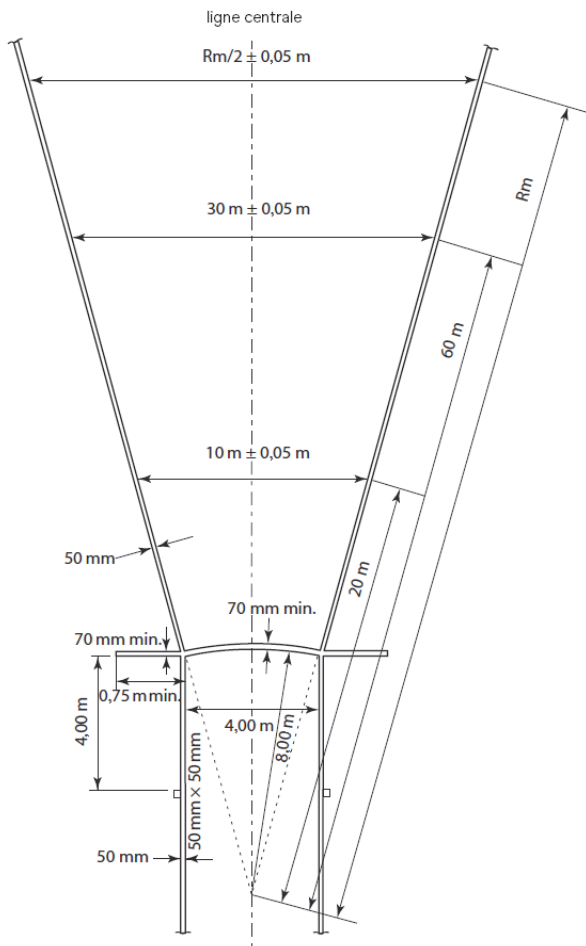


**Schéma (d) RT32 – Cercles concentriques pour les Lancers du disque et du marteau**

***Piste d'élan pour le Lancer du javelot***

32.9 Pour le Lancer du javelot, la longueur minimale de la piste d'élan est de 30 m, sauf dans les compétitions visées aux alinéas 1.a, 1.b, 1.c, 1.d, 2.a et 2.b de la définition portant sur les Compétitions comptant pour le classement mondial, pour lesquelles la longueur minimale est de 33,50 m. Lorsque les conditions le permettent, la longueur minimale devrait être de 36,50 m.

Elle sera délimitée par deux lignes blanches parallèles, larges de 50 mm, tracées à 4 m l'une de l'autre. Le lancer doit être effectué derrière un arc de cercle tracé avec un rayon de 8 m. Cet arc de cercle doit être constitué d'une bande large de 70 mm peinte ou faite de bois ou d'un matériau résistant à la corrosion comme le plastique. Elle doit être blanche et de niveau avec le sol. Des lignes seront tracées à partir des extrémités de l'arc, perpendiculairement aux lignes parallèles délimitant la piste d'élan. Ces lignes doivent être blanches, d'une longueur d'au moins 0,75 m et d'une largeur d'au moins 70 mm. La déclivité latérale maximale permise pour la piste ne devrait pas dépasser 1/100 (1 %), sauf circonstances particulières justifiant une dérogation de World Athletics, et, dans les 20 derniers mètres de la piste d'élan, l'inclinaison descendante globale maximale dans le sens de la course ne doit pas dépasser 1/1000 (0,1 %).



**Schéma (e) RT32 – Piste d'élan et secteur de chute pour le Lancer du javelot (pas à l'échelle)**

**Secteur de chute**

- 32.10 Le secteur de chute doit être en cendrée ou constitué d'herbe ou de tout autre matériau approprié sur lequel l'engin puisse laisser une empreinte.
- 32.11 L'inclinaison descendante globale du secteur de chute, dans le sens du lancer, ne doit pas excéder 1/1000 (0,1 %), lorsqu'elle est mesurée à partir du niveau du centre du cercle ou de celui de l'arc de lancer.
- 32.12 Dispositions concernant le secteur de chute :
- 32.12.1 Sauf pour le Lancer du javelot, le secteur de chute sera délimité par des lignes blanches de 50 mm de large formant un angle de  $34,92^\circ$  de telle sorte que, si les bords intérieurs des lignes étaient prolongés, ils passeraient par le centre du cercle.  
*Note : Le secteur de  $34,92^\circ$  peut être déterminé avec exactitude en établissant la distance entre les deux points situés sur les lignes de secteur à 20 m du centre du cercle : 12 m ( $\pm 0,05$  m) ( $20 \times 0,60$  m). Ainsi, pour tout mètre de différence à partir du centre du cercle, la distance entre les deux lignes de secteur augmentera de 0,60 m.*
- 32.12.2 Au Lancer du javelot, le secteur de chute sera délimité par des lignes blanches de 50 mm de large de telle sorte que, si les bords intérieurs des lignes étaient prolongés, ils passeraient par les deux intersections des bords intérieurs de l'arc et des lignes parallèles délimitant la piste d'élan, et se croiseraient au centre du cercle dont l'arc fait partie (voir schéma (e) RT32). L'angle de secteur est donc de  $28,96^\circ$ .

Le secteur de chute doit avoir une surface uniforme suffisamment molle pour que le point de chute initial de l'engin puisse être clairement établi par les Juges. La surface de chute ne devrait pas permettre à l'engin de rebondir vers l'arrière, ce qui rendrait impossible la localisation précise du point d'impact pour le mesurage.

**Essais**

- 32.13 Au Lancer du poids, du disque et du marteau, les engins doivent être lancés à partir d'un cercle et, pour le Lancer du javelot, depuis une piste d'élan. Pour les lancers à partir d'un

cercle, l'athlète doit commencer son jet d'une position immobile à l'intérieur de la bande du cercle. L'athlète est autorisé à toucher l'intérieur de la bordure. Au Lancer du poids, il est également autorisé à toucher la face intérieure du butoir décrit à la Règle 33.2 des Règles techniques.

Il n'y a aucune restriction sur la façon dont un athlète peut pénétrer dans le cercle ni sur la direction à partir de laquelle il peut le faire. Dans le cas du Lancer du poids, il n'y a aucune restriction quant au contact avec le butoir pendant cette phase. La Règle applicable est qu'une fois à l'intérieur, il doit adopter une position immobile avant de commencer son essai.

Une position immobile signifie qu'un athlète ayant pénétré dans le cercle pour effectuer son essai et avant de le réaliser adopte une position dans laquelle les deux pieds sont simultanément en contact ferme avec le sol à l'intérieur du cercle et sans contact avec la face supérieure de la bande du cercle ou le sol à l'extérieur. Ce contact doit être suffisamment long pour être visible par les juges. Il n'est pas nécessaire que les bras ou les mains ou d'autres parties du corps de l'athlète soient immobiles.

- 32.14 Le lancer sera considéré comme irrégulier si l'athlète :
- 32.14.1 Lâche le poids ou le javelot autrement qu'en vertu des Règles 33.1 et 38.1 des Règles techniques ;
  - 32.14.2 Après avoir pénétré dans le cercle et commencé un lancer, touche, avec une partie quelconque de son corps, le haut (ou le haut du bord intérieur) de la bande ou le sol à l'extérieur du cercle ;  
*Note : Un contact ne sera pas considéré comme une faute s'il se produit pendant une première rotation en un point situé complètement en arrière de la ligne blanche tracée à l'extérieur du cercle et passant théoriquement par son centre.*
  - 32.14.3 Au Lancer du poids, il touche, avec une partie quelconque de son corps toute partie du butoir, à l'exception de la face intérieure (à l'exclusion du bord supérieur qui est considéré comme appartenant à la partie supérieure) ;
  - 32.14.4 Au Lancer du javelot, il touche avec une partie quelconque de son corps, les lignes délimitant la piste d'élan ou le sol à l'extérieur de celle-ci.

*Note (i) : À aucun moment, un contact, y compris avec le dessus du butoir ou, dans le cas du lancer du javelot, avec l'arc de lancer ou les lignes marquant la piste d'élan, ne sera considéré comme une faute si celui-ci est effectué par un élément mobile de la chaussure (par exemple, un lacet), des vêtements ou tout autre élément (par exemple, une casquette) qui étaient solidaires du corps au moment du début du lancer et s'est détaché pendant ou après le lancer.*

*Note (ii) : Un échec sera enregistré si le disque ou la tête du marteau heurte le côté opposé de la cage (côté gauche pour un lanceur droitier lorsqu'il fait face au secteur de chute ou côté droit pour un lanceur gaucher lorsqu'il fait face au secteur de chute) après le lâcher de l'engin.*

*Note (iii) : Le lancer ne sera pas considéré comme irrégulier si le disque ou toute partie du marteau heurte le côté proche de la cage (côté droit pour un lanceur droitier, lorsqu'il fait face au secteur de chute ou côté gauche pour un lanceur gaucher lorsqu'il fait face au secteur de chute) après le lâcher de l'engin, puis atterrit à l'intérieur du secteur de chute en dehors des limites de la cage, à condition qu'aucune autre Règle ne soit enfreinte, y compris la Règle 32.10 des Règles techniques.*

Il est précisé que les bords intérieurs supérieurs de la bande du cercle et de la butée arrière sont considérés comme faisant partie du haut de la bande et de la butée arrière respectivement. Cela signifie que si un athlète entre en contact avec le bord intérieur supérieur de la bande ou de la butée arrière, il sera alors considéré comme ayant échoué.

L'ajout de la note à la Règle 32.14.2 des Règles techniques au sujet de la première rotation s'applique aux techniques de rotation utilisées par les athlètes au Lancer du poids, Lancer du disque ou Lancer du marteau. Elle devrait être interprétée de telle sorte que tout contact « accidentel » du haut de la bande ou du sol à l'extérieur de la moitié arrière du cercle pendant la première rotation ne devrait pas être considéré en soi comme un essai manqué.

L'ajout de la note (i) à la Règle 32.14 des Règles techniques confirme que les Règles 32.14.2 à 32.14.4 visent à garantir le respect des limites du cercle ou de la zone/piste d'élan, en veillant à ce que l'athlète demeure à l'intérieur de celui-ci ou de celle-ci jusqu'à ce qu'il en sorte de manière adéquate, sauf en cas de déséquilibre, auquel

cas seule la position de ses pieds/chaussures est prise en considération. Cela écarte ainsi la nécessité de tenir compte du contact avec la partie supérieure de la bande (ou, dans le cas du Lancer de javelot, de l'arc de lancer ou des lignes délimitant la piste d'élan), le sol à l'extérieur ou la partie supérieure du butoir par un lacet détaché ou autre, ou par exemple par une casquette ou un bijou se détachant du corps de l'athlète pendant l'essai.

Les limites de la cage sont définies comme étant la frontière formée par la cage et les portes, lorsqu'elles sont en position, complétée par une ligne droite fictive tracée entre les extrémités de la cage/des portes les plus proches du secteur de chute.

- 32.15 Sous réserve que, au cours d'un essai, les Règles relatives à chaque épreuve de lancer n'aient pas été enfreintes, un athlète peut interrompre un essai une fois commencé, peut poser l'engin par terre à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle ou de la piste d'élan et peut quitter le cercle ou la piste d'élan.  
*Note : Tous les mouvements autorisés en vertu de la présente Règle, doivent être inclus dans le temps maximum imparti pour effectuer un essai donné visé à la Règle 25.17 des Règles techniques.*

Dans ces circonstances, il n'y a aucune restriction sur la façon dont un athlète peut quitter le cercle ou la piste d'élan ni dans quelle direction, s'il décide de le faire. La condition applicable est qu'aucune autre Règle n'est ou n'a déjà été enfreinte.

- 32.16 Le lancer sera considéré comme irrégulier si le poids, le disque, la tête du marteau ou la tête du javelot, au moment de son premier contact avec le sol, touche la ligne délimitant le secteur de chute ou le sol à l'extérieur de la ligne du secteur. De plus, le lancer sera considéré comme irrégulier si, après la libération mais avant de toucher le sol, le poids, le disque, la tête du marteau ou toute partie du javelot entre en contact avec tout objet situé à l'extérieur de la ligne de secteur (à l'exception de la cage, comme précisé à la note (iii) de la Règle 32.14 des Règles techniques).

Il convient de noter qu'aux fins de la présente Règle, la position du câble ou de la poignée du marteau n'est pas concernée. Par exemple, si le câble atterrissait ou se trouvait sur ou à l'extérieur de la ligne de secteur, cela n'aurait pas d'importance, à condition que la tête ait

correctement atterri. Il en va de même lorsqu'il s'agit de déterminer le point à partir duquel la mesure est prise en vertu de la Règle 32.20.1 des Règles techniques.

- 32.17 Le lancer sera considéré comme irrégulier
- 32.17.1 Si l'athlète quitte le cercle ou la piste d'élan avant que l'engin n'ait touché le sol ; ou
- 32.17.2 Pour les lancers effectués à partir d'un cercle, si le premier contact de l'athlète, en quittant le cercle, avec le haut de la bande ou avec le sol à l'extérieur du cercle, ne se situe pas entièrement derrière la ligne blanche tracée à l'extérieur du cercle et qui passerait en théorie par le centre de celui-ci.  
*Note : On considère que l'athlète quitte le cercle de lancer lors de son premier contact avec le haut de la bande, ou avec le sol à l'extérieur du cercle de lancer.*
- 32.17.3 Pour le Lancer du javelot, lorsqu'il quitte la piste d'élan, si le premier contact de l'athlète avec les lignes parallèles ou le sol à l'extérieur de celles-ci n'a pas lieu complètement derrière la ligne blanche de l'arc ou les lignes blanches tracées à partir des extrémités de l'arc perpendiculairement aux lignes parallèles. Une fois que l'engin a touché le sol, on considère également que l'athlète a quitté la piste d'élan dès lors qu'il y a contact avec ou derrière une ligne (peinte ou théorique, et indiquée par des marques à côté de la piste d'élan) tirée en travers de la piste d'élan, à quatre mètres en arrière des points à l'extrémité de l'arc de lancer. On considère que l'athlète a quitté la piste d'élan de manière correcte s'il se trouve derrière cette ligne et à l'intérieur de la piste d'élan au moment où l'engin touche le sol.

Les deuxième et troisième phrases de la Règle 32.17.3 des Règles techniques sont conçues pour accélérer le processus de jugement et non pour établir une méthode additionnelle pour déclarer l'essai de l'athlète manqué. L'objectif des « repères à 4 m » vise uniquement à permettre aux Juges de lever le drapeau blanc et de commencer à mesurer l'essai une fois que l'athlète se retire derrière ce point (de la

même manière qu'ils le feraient s'ils avaient quitté la piste correctement). La seule condition est qu'il n'y ait pas d'autre raison de déclarer un essai manqué et que l'engin ait touché le sol avant que le drapeau blanc ne soit levé. Si, pour une raison quelconque, l'athlète ne dépasse jamais les « repères à 4 m » lorsqu'il effectue son lancer, alors le drapeau peut être levé une fois que l'engin a atterri.

32.18 Après chaque lancer, les engins doivent être ramenés, et non relancés, vers le cercle ou la piste d'élan

### **Mesurage des distances**

32.19 Pour toutes les épreuves de lancer, les distances doivent être enregistrées au centimètre (0,01 m) inférieur le plus proche si la distance mesurée n'est pas un centimètre entier.

32.20 Le mesurage de chaque lancer doit être effectué immédiatement après chaque essai valable (ou après une réclamation orale immédiate faite en vertu de la Règle 8.5 des Règles techniques) à partir de la marque la plus proche faite lors du premier point de contact avec le sol :

32.20.1 Le poids, le disque ou la tête du marteau jusqu'à l'intérieur de la circonférence du cercle et le long d'une ligne passant par le centre du cercle ; ou

32.20.2 La tête du javelot, jusqu'au bord intérieur de l'arc et le long d'une ligne passant par le centre du cercle dont l'arc fait partie.

Tant qu'aucune irrégularité n'a été commise, chaque essai doit être mesuré, quelle que soit la distance atteinte, notamment du fait que la mesure des autres essais peut se révéler déterminante pour départager les ex æquo et pour déterminer la qualification pour les tours suivants.

Sauf lorsque la Règle 8.5 des Règles techniques est appliquée, dans la pratique normale, aucun essai au cours duquel une irrégularité a été commise ne devrait être mesuré. Les Juges devraient être vigilants lorsqu'ils décident d'appliquer toute autre pratique et ne doivent le faire que dans des cas particuliers.

À moins que la mesure vidéo ne soit utilisée, pour chaque essai valide, un repère (habituellement en métal) devrait être placé en position verticale à l'endroit de l'empreinte laissée par l'engin dans la zone de chute la plus proche du cercle / de l'arc. Le repère est passé dans la boucle à l'extrémité du mètre ruban en acier de sorte que le

« zéro » soit sur la marque. Le ruban devrait être tiré horizontalement en prenant soin de ne pas le placer sur une élévation dans le sol.

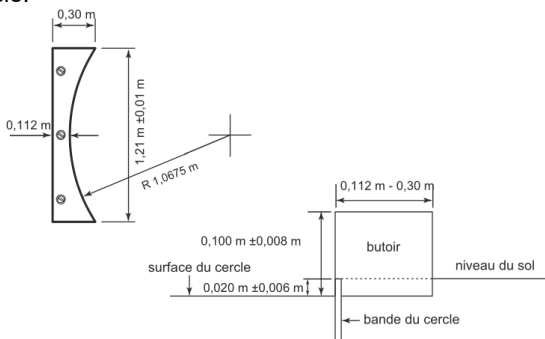
### 33. Lancer du poids

#### **Déroulement de la compétition**

33.1 Le poids sera lancé depuis l'épaule avec une seule main. Au moment où l'athlète prend sa position dans le cercle pour commencer son lancer, le poids doit toucher ou être très proche du cou ou du menton et la main ne peut pas être abaissée de cette position pendant l'action du lancer. Le poids ne doit pas être tenu en arrière de la ligne des épaules. *Note : Les techniques de lancer incluant une roue sont interdites.*

#### **Butoir**

33.2 Le butoir doit être blanc et fait en bois ou d'un autre matériau approprié. Il doit avoir la forme d'un arc de telle sorte que son bord intérieur coïncide avec le bord intérieur de la bande du cercle et qu'il soit perpendiculaire à la surface du cercle. Il doit être placé de telle sorte que son centre corresponde à l'axe du secteur de chute (voir schéma (a) de la RT32) et il doit être solidement fixé au sol ou au béton entourant le cercle.



**Schéma RT33 – Butoir pour le Lancer du poids (vue en plan et vue en coupe)**

*Note : Les butoirs répondant aux normes 1983/84 restent valables.*

- 33.3 Le butoir doit mesurer de 0,112 m à 0,30 m de large, avec une corde de 1,21 m ( $\pm 0,01$  m) pour un arc de même rayon que le cercle, et une hauteur de 0,10 m ( $\pm 0.008$  m) par rapport au niveau de l'intérieur du cercle adjacent au butoir.

### **Poids**

- 33.4 Le poids doit être en fer massif, laiton ou autre métal pas moins dur que le laiton, ou d'une enveloppe d'un de ces métaux remplie de plomb ou d'un autre matériau massif. Il doit avoir une forme sphérique et sa surface doit être lisse. En cas de remplissage, la matière doit être inamovible et répondre aux exigences relatives au centre de gravité définies à la Règle 36.5 des Règles techniques.  
Information à l'intention des fabricants : pour être lisse, la hauteur moyenne des aspérités de la surface (rugosité) doit être inférieure ou égale à 1,6  $\mu\text{m}$ , correspondant à un indice de rugosité N7 ou inférieur.

- 33.5 Le poids doit être conforme aux normes suivantes :

Poids minimum et diamètre minimum et maximum pour être autorisé en compétition et pour la reconnaissance d'un Record :					
	3,000 kg	4,000 kg	5,000 kg	6,000 kg	7,260 kg
Diamètre minimum	85 mm	95 mm	100 mm	105 mm	110 mm
Diamètre maximum	110 mm	110 mm	120 mm	125 mm	130 mm

### **Équipe d'officiels**

Pour une Épreuve de lancer du poids, il est recommandé d'affecter les officiels disponibles comme suit :

- Le Chef-juge supervise l'épreuve dans son ensemble ;
- Deux Juges vérifient si le lancer a été effectué correctement et mesurent l'essai. L'un d'entre eux doit être muni de deux drapeaux : un blanc pour indiquer si l'essai est valable et un rouge dans le cas d'un échec. Lorsque le lancer a été mesuré, il est conseillé que le Juge se place dans le cercle en tenant le drapeau rouge pendant que l'engin est rapporté et que la zone de chute est dégagée. Un cône peut être placé dans le cercle à la place. (Dans certaines compétitions, cette position est occupée par le Chef-juge de l'épreuve.) ;

Lorsque le mesurage électronique (EDM) n'est pas utilisé, le deuxième Juge devrait dérouler et tenir l'appareil de mesure de telle sorte qu'il passe par le centre du cercle.

- c. Juge chargé de placer immédiatement après le lancer un repère indiquant le point à partir duquel l'essai doit être mesuré ;
- d. Juge chargé de positionner la fiche ou le prisme au point où le repère a été placé en s'assurant que le ruban est placé sur le repère zéro ;
- e. Juge chargé de récupérer les engins et de les rapporter jusqu'au râtelier ou de les placer dans le dispositif de retour ;
- f. Juge – un secrétaire de compétition chargé de renseigner la feuille de résultats et appelant chaque athlète (et celui qui doit suivre) ;
- g. Juge chargé du tableau d'affichage (essai-numéro-résultat) ;
- h. Juge en charge de l'horloge indiquant aux athlètes le temps spécifique dont ils disposent pour effectuer l'essai ;
- i. Juge chargé des athlètes ;
- j. Juge chargé du râtelier pour poser les engins.

*Note (i) : Il s'agit de la composition classique de l'équipe des officiels. Lors de compétitions majeures où un système de données et des tableaux d'affichage électroniques sont disponibles, il est nécessaire de faire appel à des personnes spécialisées. Pour éviter toute ambiguïté dans de tels cas, la progression et la notation du Concours sont assurées à la fois par le secrétaire de compétition et par le système de données.*

*Note (ii) : Les officiels et l'équipement doivent être placés de manière à ne pas gêner la prise d'élan de l'athlète ni la vue des spectateurs.*

## 34. Lancer du disque

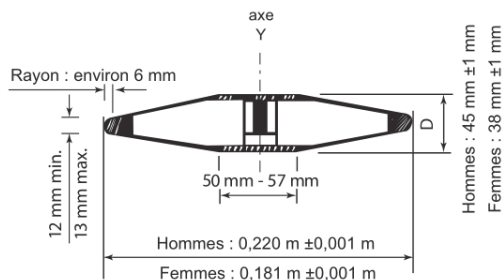
### **Disque**

- 34.1 La structure du disque peut être pleine ou creuse et doit être en bois ou en un autre matériau approprié, incluant une jante d'un matériau métallique dont l'arrête doit former un cercle. La coupe transversale de cette arrête doit être un cercle parfait dont le rayon sera d'environ 6 mm. Le disque peut être composé de plaques circulaires au centre de chacune des faces et parfaitement à fleur avec la structure en bois. Les plaques doivent être solidement fixées et ne doivent pas pouvoir tourner sur elles-mêmes. Le disque peut également être fait sans plaques de métal, à condition que la surface correspondante soit plate et que les dimensions et le poids

total de l'engin correspondent aux caractéristiques techniques. Aucune composante détachable n'est autorisée. Les deux faces du disque doivent être identiques et ne doivent comporter ni entailles, ni points en saillie, ni bords tranchants. Les faces doivent être régulièrement profilées à partir de tout point sur un cercle d'un rayon de 25 mm à 28,5 mm à partir du centre du disque jusqu'au point de courbure de la jante.

Le profil du disque doit être conçu de manière à ce que, depuis le point de départ de la courbe de la jante, son épaisseur augmente de façon régulière jusqu'à atteindre la valeur D. Cette épaisseur est atteinte à une distance de 25 mm à 28,5 mm de l'axe du disque Y. À partir de ce point jusqu'à l'axe Y, l'épaisseur du disque est constante. Les faces supérieure et inférieure du disque doivent être identiques. En outre, le disque doit être symétrique autour de l'axe Y en ce qui concerne la rotation.

Le disque, y compris la surface de la jante, ne doit présenter aucune aspérité et sa finition doit être lisse (voir Règle 33.4 des Règles techniques) et uniforme sur toute la surface.



**Schéma RT34 – Disque**

## 34.2 Le disque doit être conforme aux caractéristiques techniques suivantes :

Poids minimum et diamètre minimum et maximum pour être autorisé dans une compétition et pour la reconnaissance d'un Record :				
	1,000 kg	1,500 kg	1,750 kg	2,000 kg
Diamètre extérieur de la jante métallique :				
Minimum	180 mm	200 mm	210 mm	219 mm
Maximum	182 mm	202 mm	212 mm	221 mm
Diamètre de la plaque métallique ou du centre plat du disque :				
Minimum	50 mm	50 mm	50 mm	50 mm
Maximum	57 mm	57 mm	57 mm	57 mm
Épaisseur de la plaque métallique ou du centre plat du disque :				
Minimum	37 mm	38 mm	41 mm	44 mm
Maximum	39 mm	40 mm	43 mm	46 mm
Épaisseur de la jante métallique (à 6 mm du bord)				
Minimum	12 mm	12 mm	12 mm	12 mm
Maximum	13 mm	13 mm	13 mm	13 mm

### Équipe d'officiels

Pour une épreuve de Lancer du disque, il est recommandé d'affecter les officiels disponibles comme suit :

- Le Chef-juge supervise l'épreuve dans son ensemble.
- Deux Juges vérifient si le lancer a été effectué correctement et mesurent l'essai. L'un d'entre eux doit être muni de deux drapeaux : un blanc pour indiquer si l'essai est valable et un rouge s'il s'agit d'un échec. Lorsque le lancer a été mesuré, il est conseillé que le Juge se place à l'entrée de la cage en tenant le drapeau rouge pendant que l'engin est rapporté et que la zone de chute est dégagée. Un cône peut être placé à cet endroit à la place. (Dans certaines compétitions, cette position est occupée par le Chef-juge de l'épreuve.)  
Lorsque le mesurage électronique (EDM) n'est pas utilisé, le deuxième Juge devrait dérouler et tenir l'appareil de mesure de telle manière que le ruban passe par le centre du cercle ;
- Juge chargé de placer immédiatement après le lancer un repère indiquant le point à partir duquel l'essai doit être mesuré. Si l'engin atterrit à l'extérieur du secteur, ce Juge ou celui avec la fiche ou le prisme (celui qui est le plus proche de la ligne) devrait l'indiquer en tenant son bras tendu. Aucune indication n'est requise pour un essai valide.
- Juge chargé de positionner la fiche ou le prisme au point où le repère a été placé en s'assurant que le ruban est placé sur le repère zéro.

- e. Un ou plusieurs Juges ou assistants chargés de récupérer les engins et de les rapporter jusqu'au râtelier ou de les placer dans le dispositif de retour. Lorsqu'un ruban est utilisé pour la mesure, l'un de ces Juges ou assistants devrait s'assurer que le ruban est tendu afin d'assurer une mesure correcte.
- f. Juge – le secrétaire de compétition chargé de renseigner la feuille de résultats et appeler chaque athlète (et celui qui doit suivre).
- g. Juge chargé du tableau d'affichage (essai-numéro-résultat).
- h. Juge en charge de l'horloge indiquant aux athlètes le temps spécifique dont ils disposent pour réaliser l'essai.
- i. Juge chargé des athlètes.
- j. Juge chargé du râtelier pour poser les engins.

*Note (i) : Il s'agit de la composition classique de l'équipe des officiels. Lors des compétitions majeures où un système de données et des tableaux d'affichage électroniques sont disponibles, il est nécessaire de faire appel à des personnes spécialisées. Pour éviter toute ambiguïté dans de tels cas, la progression et le pointage d'un Concours sont assurés à la fois par le secrétaire de compétition et par le système de données.*

*Note (ii) : Les officiels et l'équipement doivent être placés de manière à ne pas gêner la prise d'élan de l'athlète ni la vue des spectateurs.*

*Note (iii) : Un espace doit être réservé à une manche à air pour indiquer la direction et la force du vent.*

## **35. Cage pour le Lancer du disque**

- 35.1 Tous les lancers du disque doivent être effectués de l'intérieur d'une enceinte ou d'une cage afin d'assurer la sécurité des spectateurs, des officiels et des athlètes. La cage définie dans la présente Règle est destinée à être utilisée lorsque l'épreuve se déroule sur le Terrain de compétition et que d'autres épreuves s'y déroulent en même temps ou lorsque l'épreuve se déroule en dehors du Terrain de compétition et que des spectateurs sont présents. Lorsque cela ne s'applique pas, et notamment sur les terrains d'entraînement, une construction beaucoup plus simple peut suffire. Des conseils sont disponibles, sur demande, auprès des Fédérations membres ou auprès du Bureau de World Athletics.

*Note (i) : La cage décrite à la Règle 37 pour le Lancer du marteau peut être aussi utilisée pour le Lancer du disque ;*

*soit par l'installation de cercles concentriques de 2,135 m / 2,50 m, soit, en utilisant l'extension des portes de cette cage, par l'installation d'un second cercle pour le disque implanté devant celui du marteau.*

*Note (ii) : Les panneaux mobiles de la cage du marteau peuvent être utilisés lorsque la cage est en cours d'utilisation pour le Lancer du disque, et ce afin de limiter la zone dangereuse.*

- 35.2 La cage devrait être conçue, fabriquée et maintenue de façon à pouvoir arrêter un disque de 2 kg lancé à une vitesse atteignant 25 mètres par seconde. Le dispositif devrait être tel qu'il n'y ait aucun risque de ricochet ou de rebondissement vers l'athlète ou au-dessus de la cage. Sous réserve du respect des dispositions de la présente Règle, toute forme de conception ou de construction de cage peut être utilisée.

- 35.3 La cage devrait avoir, en plan, une forme de « U » ainsi que le montre le schéma RT35. L'ouverture de la cage devrait avoir une largeur de 6 m et être placée 7 m en avant du centre du cercle de lancer. Les extrémités de l'ouverture d'une largeur de 6 m doivent correspondre au bord intérieur du filet de la cage. La hauteur des panneaux de filet ou du filet suspendu devrait être d'au moins 4 m au point le plus bas et devrait être, de chaque côté, d'au moins 6 m pour les 3 m les plus proches du devant de la cage.

Des dispositions devraient être prises lors de la conception et de la construction de la cage pour empêcher qu'un disque passe à travers les jointures des panneaux de la cage, à travers le filet ou sous le filet.

*Note (i) : La disposition des panneaux arrière ou du filet n'est pas importante sous réserve qu'il y ait 3,00 m minimum entre le filet et le centre du cercle.*

*Note (ii) : Des dispositifs innovants qui offrent un degré de protection identique ou supérieur et qui n'augmentent pas la zone de danger par rapport à des dispositifs conventionnels peuvent être certifiés World Athletics.*

*Note (iii) : Le côté de la cage, en particulier le long de la piste, peut être allongé et/ou muni d'un ou plusieurs panneaux mobiles et/ou augmenté en hauteur afin d'offrir une meilleure protection aux athlètes qui concourent sur la piste adjacente lors d'une épreuve de lancer du disque.*

Le filet doit être fixé de telle sorte que la largeur de l'ouverture soit la même à chaque hauteur du filet. Ceci s'applique également aux panneaux lorsqu'ils sont mis en place conformément à la note (ii) de la Règle 37.4 des Règles techniques.

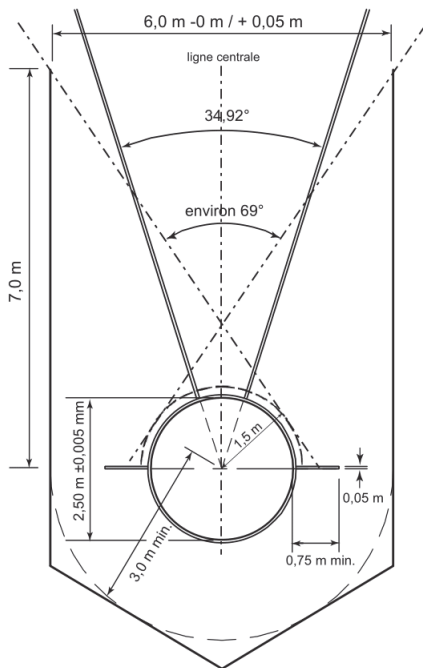
35.4 Les filets de la cage peuvent être fabriqués à partir d'un cordage en fibre naturelle ou synthétique appropriée ou, alternativement, à partir de fil d'acier doux ou à haute résistance à la tension. La distance entre le centre de mailles adjacentes doit être au maximum de 45 mm pour les filets en cordage et de 50 mm pour les filets en acier.

*Note : Des spécifications complémentaires relatives aux filets et aux procédures de vérification afin d'assurer la sécurité sont décrites dans le Manuel de World Athletics pour les installations d'athlétisme.*

35.5 Le secteur maximum de danger pour le Lancer du disque à partir de cette cage est d'environ 69° quand il y a dans la même compétition des lanceurs droitiers et gauchers (calculé en supposant que le disque est libéré depuis un cercle circonscrit de 1,5 m de rayon). La position et l'orientation de la cage sur le Terrain de compétition doivent être soigneusement étudiées pour une utilisation en toute sécurité.

*Note (i) : La méthode utilisée pour déterminer le secteur de danger est illustrée par le schéma RT35.*

*Note (ii) : Sur chaque site de compétition, il convient de préparer un plan des secteurs de danger à afficher sur le site, qui identifie le secteur de danger pour chaque cage de lancer en tenant compte de sa configuration et de son orientation.*



**Schéma RT35 – Cage pour le Lancer du disque  
uniquement** (avec les dimensions de la cage par  
rapport aux filets)

### 36. Lancer du marteau

#### ***Déroulement de la compétition***

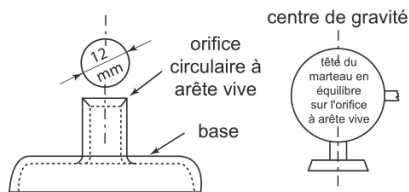
- 36.1 En position de départ, avant les balancements ou rotations préliminaires, l'athlète est autorisé à poser la tête du marteau sur le sol à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle.
- 36.2 Si la tête du marteau touche le sol à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle, ou le haut de la bande pendant que l'athlète effectue les balancements ou rotations préliminaires, le

lancer ne sera pas considéré comme irrégulier. L'athlète peut s'arrêter et recommencer le lancer, à la condition qu'aucune autre Règle n'ait été enfreinte.

- 36.3 Si le marteau se casse au cours d'un lancer ou lorsqu'il est en l'air, l'essai ne sera pas considéré comme une faute, sous réserve que par ailleurs il ait été effectué conformément à la présente Règle. Si en conséquence l'athlète perd l'équilibre et de ce fait commet une faute quelconque au regard de la présente Règle, cela ne sera pas non plus considéré comme une faute. Dans les deux cas, l'athlète se verra accorder un essai de remplacement.

### **Marteau**

- 36.4 Le marteau doit être composé de trois parties principales : une tête métallique, un câble et une poignée.
- 36.5 La tête doit être en fer, laiton ou autre métal massif pas moins dur que du laiton ou d'une enveloppe d'un tel métal remplie de plomb ou d'un autre matériau solide.
- Le centre de gravité de la tête ne doit pas être à plus de 6 mm du centre de la sphère, c'est-à-dire qu'il faut que la tête (sans le câble et la poignée) puisse rester en équilibre sur un orifice circulaire horizontal à arête vive de 12 mm de diamètre (voir schéma (a) RT36). Si un remplissage est utilisé, celui-ci doit être incorporé de telle manière qu'il soit inamovible et conforme aux normes relatives au centre de gravité.



### **Schéma (a) RT36 – Dispositif suggéré pour vérifier le centre de gravité de la tête d'un marteau**

- 36.6 Le câble doit être fait d'un seul morceau de fil d'acier ressort droit d'un diamètre d'au moins 3 mm et doit être tel qu'il ne

puisse s'étirer sensiblement pendant le lancer.

Comme procédé d'attache, le câble peut être recourbé en anneau à une boucle à l'une ou aux deux extrémités. Le câble doit être relié à la tête au moyen d'un pivot simple ou monté sur roulement à billes.

*Note : Il est possible d'ajouter, aux extrémités torsadées du câble de marteau, une courte section de tube en vinyle transparent mesurant 50 mm de longueur et présentant un diamètre interne de 5 mm.*

Ce tube a pour objectif de réduire le risque que l'engin s'accroche dans le filet de la cage et retarde la compétition. Il doit être transparent afin de permettre la vérification du câble du marteau.

- 36.7 La poignée doit être rigide et sans joints articulés d'aucune sorte. La déformation totale de la poignée sous une charge de tension de 3,8 kN ne doit pas dépasser 3 mm. Elle doit être attachée au câble d'une manière telle qu'elle ne puisse se combiner avec la boucle du câble pour augmenter la longueur totale du marteau. La poignée doit être reliée au câble au moyen d'une boucle. Il est interdit d'utiliser un pivot. La poignée doit être de conception symétrique et peut avoir une prise et/ou des côtés courbés ou droits. La résistance minimale à la rupture de la poignée doit être de 8 kN.

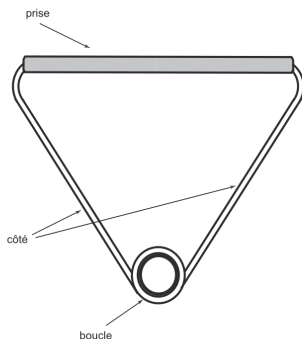


Schéma (b) RT36 – Exemple de poignée du marteau

*Note : Les autres modèles conformes aux caractéristiques techniques sont autorisés.*

36.8 Le marteau doit être conforme aux caractéristiques techniques suivantes :

Poids minimum et diamètre minimum et maximum pour être autorisé dans une compétition et pour la reconnaissance d'un Record :					
	3,000 kg	4,000 kg	5,000 kg	6,000 kg	7,260 kg
Longueur du marteau mesuré de l'intérieur de la poignée :					
Maximum	1195 m m	1195 m m	1200 m m	1215 mm	1215 mm
Diamètre de la tête :					
Minimum	85 mm	95 mm	100 mm	105 mm	110 mm
Maximum	100 mm	110 mm	120 mm	125 mm	130 mm

*Note : Le poids de l'engin comprend la totalité de la tête, du câble et de la poignée.*

### Équipe d'officiels

Pour une épreuve de Lancer du marteau, il est recommandé d'affecter les officiels disponibles comme suit :

- Le Chef-juge supervise l'épreuve dans son ensemble.
- Deux Juges vérifient si le lancer a été effectué correctement et mesurent l'essai. L'un d'entre eux doit être muni de deux drapeaux : un blanc pour indiquer si l'essai est valable et un rouge s'il s'agit d'un échec. Lorsque le lancer a été mesuré, il est recommandé que le Juge se place à l'entrée de la cage en tenant le drapeau rouge pendant que l'engin est rapporté et que la zone de chute est dégagée. Un cône peut être placé à cet endroit à la place. (Dans certaines compétitions, cette position est occupée par le Chef-juge de l'épreuve.)

Lorsque le mesurage électronique (EDM) n'est pas utilisé, le deuxième Juge devrait dérouler et tenir l'appareil de mesure de telle manière que le ruban passe par le centre du cercle.

- Juge est chargé de placer immédiatement après le lancer un repère indiquant le point à partir duquel l'essai doit être mesuré. Si l'engin atterrit à l'extérieur du secteur, ce Juge ou celui avec la fiche ou le prisme (celui qui est le plus proche de la ligne) devrait l'indiquer en tenant son bras tendu. Aucune indication n'est requise pour un essai valide.

- d. Juge chargé de positionner la fiche ou le prisme au point où le repère a été placé en s'assurant que le ruban est placé sur le repère zéro.
- e. Un ou plusieurs Juges ou assistants chargés de récupérer les engins et de les rapporter jusqu'au râtelier ou de les placer dans le dispositif de retour. Lorsqu'un ruban est utilisé pour la mesure, l'un de ces Juges ou assistants devrait s'assurer que le ruban est tendu afin d'assurer une mesure correcte.
- f. Juge – le secrétaire de compétition chargé de renseigner la feuille de résultats et appeler chaque athlète (et celui qui doit suivre).
- g. Juge chargé du tableau d'affichage (essai-numéro-résultat).
- h. Juge en charge de l'horloge indiquant aux athlètes le temps spécifique dont ils disposent pour réaliser l'essai.
- i. Juge chargé des athlètes.
- j. Juge chargé du râtelier pour poser les engins.

*Note (i) : Il s'agit de la composition classique de l'équipe des officiels. Lors de compétitions majeures où un système de données et des tableaux d'affichage électroniques sont disponibles, il est nécessaire de faire appel à des personnes spécialisées. Pour éviter toute ambiguïté dans de tels cas, la progression et la notation d'un Concours sont assurées à la fois par le secrétaire de compétition et par le système de données.*

*Note (ii) : Les officiels et l'équipement doivent être placés de manière à ne pas gêner la prise d'élan de l'athlète ni la vue des spectateurs.*

### **37. Cage pour le Lancer du marteau**

- 37.1 Tous les lancers du marteau doivent être effectués de l'intérieur d'une enceinte ou d'une cage afin d'assurer la sécurité des spectateurs, des officiels et des athlètes. La cage définie dans la présente Règle est destinée à être utilisée lorsque l'épreuve se déroule sur le Terrain de compétition et que d'autres épreuves s'y disputent en même temps ou lorsque l'épreuve se déroule en dehors du Terrain de compétition et que des spectateurs sont présents. Lorsque cela ne s'applique pas, et notamment sur les terrains d'entraînement, une construction plus simple peut suffire. Des conseils sont disponibles, sur demande, auprès des Membres ou auprès du Bureau de World Athletics.
- 37.2 La cage devrait être conçue, fabriquée et maintenue de façon à pouvoir arrêter un marteau de 7,260 kg, lancé à une vitesse

atteignant 32 mètres par seconde. Le dispositif devrait être tel qu'il n'y ait aucun risque de ricochet ou de rebondissement vers l'athlète ou au-dessus de la cage. Sous réserve du respect des dispositions de la présente Règle, toute forme de conception ou de construction de cage peut être utilisée.

- 37.3 La cage devrait avoir, en plan, une forme de « U » ainsi que le montre le schéma (a) RT37. L'ouverture de la cage devrait avoir une largeur de 6 m et être placée 7 m en avant du centre du cercle de lancer. Les extrémités de l'ouverture d'une largeur de 6 m de large seront les bords intérieurs du filet du panneau pivotant. La hauteur des panneaux de filet ou du filet suspendu au point le plus bas doit être d'au moins 7 m à l'arrière de la cage et d'au moins 10 m pour les panneaux fixes de 2,80 m reliés aux points de pivot des panneaux de filet mobiles.

Des dispositions devraient être prises lors de la conception et de la construction de la cage pour empêcher qu'un marteau ne passe à travers les jointures des panneaux de la cage, à travers le filet ou sous le filet.

*Note (i) : La disposition des panneaux arrière ou du filet n'est pas importante sous réserve qu'il y ait 3,50 m minimum entre le filet et le centre du cercle.*

*Note (ii) : Un nombre illimité de poteaux peut être utilisé pour maintenir le filet dans la position indiquée aux schémas de la RT37.*

- 37.4 Le devant de la cage sera pourvu de deux panneaux mobiles de 2 m de large, dont un seul à la fois sera utilisé. Les panneaux ont une hauteur minimale de 10 m.

*Note (i) : Le panneau de gauche est utilisé pour les lanceurs tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et le panneau de droite pour les lanceurs qui tournent dans le sens des aiguilles d'une montre. En prévision de la nécessité de passer d'un panneau à l'autre pendant la compétition lorsqu'il y a des lanceurs gauchers et droitiers, il est primordial que ce changement nécessite peu de travail et soit effectué en un minimum de temps.*

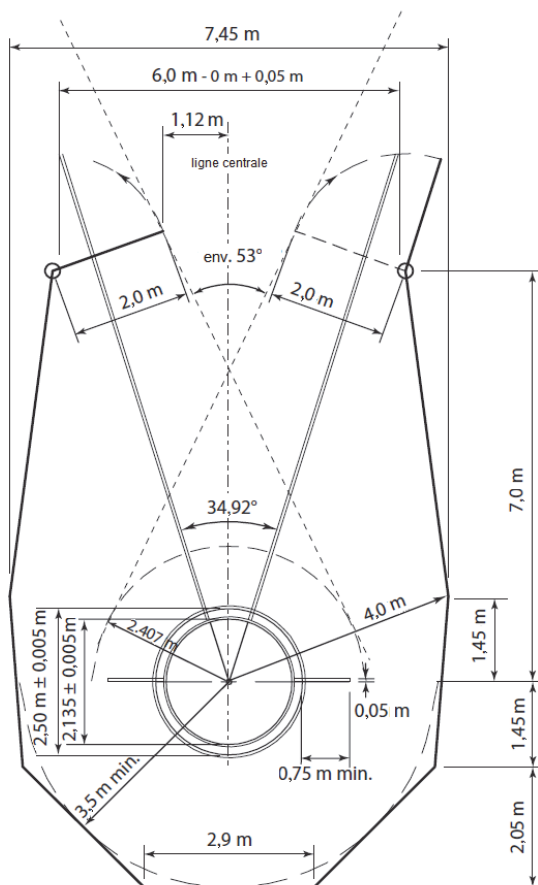
*Note (ii) : La position finale des deux panneaux est indiquée sur les schémas même si un seul panneau à la fois sera fermé pendant la compétition.*

*Note (iii) : Quand il est utilisé, le panneau mobile doit être très*

*exactement dans la position décrite. Des dispositions doivent donc être prises pour verrouiller les panneaux mobiles dans leur position opérationnelle. Il est recommandé de marquer au sol (de manière temporaire ou permanente) les positions opérationnelles des panneaux.*

*Note (iv) : La construction de ces panneaux et leur fonctionnement dépendent de la conception générale de la cage. Le fonctionnement peut se faire par glissement, par rotation autour d'un axe horizontal ou vertical, ou par démontage. Les seules exigences formelles sont que le panneau en fonctionnement doit être conçu entièrement pour pouvoir arrêter un marteau le frappant et qu'il ne doit y avoir aucun risque qu'un marteau puisse passer entre les panneaux fixes et les panneaux mobiles.*

*Note (v) : Des dispositifs innovants qui offrent un degré de protection identique ou supérieur et qui n'augmentent pas la zone de danger par rapport à des dispositifs conventionnels peuvent être certifiés World Athletics.*



**Schéma (a) RT37 – Cage pour le Lancer du marteau et du disque avec des cercles concentriques (en configuration Lancer de marteau pour un lanceur droitier avec les dimensions de la cage par rapport aux filets)**

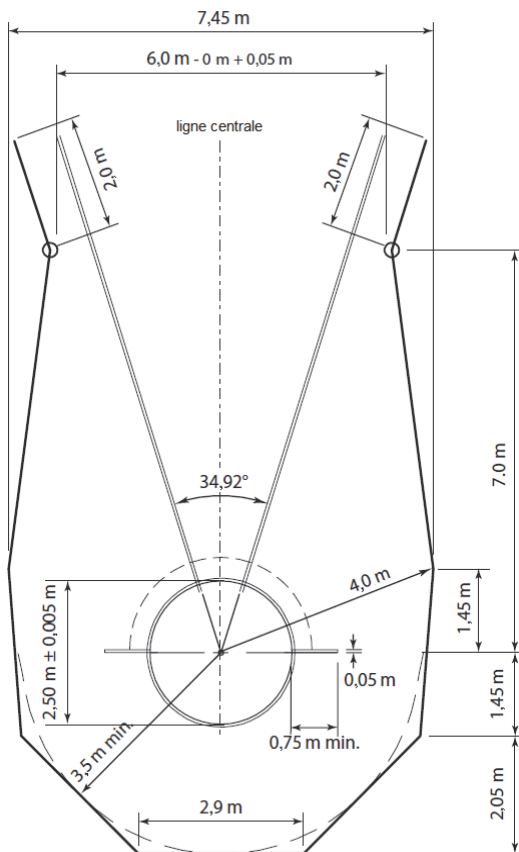
- 37.5 Les filets de la cage peuvent être fabriqués à partir d'un cordage en fibre naturelle ou synthétique appropriée ou, alternativement, à partir de fil d'acier doux ou à haute résistance à la tension. La distance entre le centre de mailles adjacentes doit être au maximum de 45 mm pour les filets en cordage et de 50 mm pour les filets en acier.

*Note : Des spécifications complémentaires relatives aux filets et aux procédures de vérification afin d'assurer la sécurité sont décrites dans le Manuel de World Athletics pour les installations d'athlétisme.*

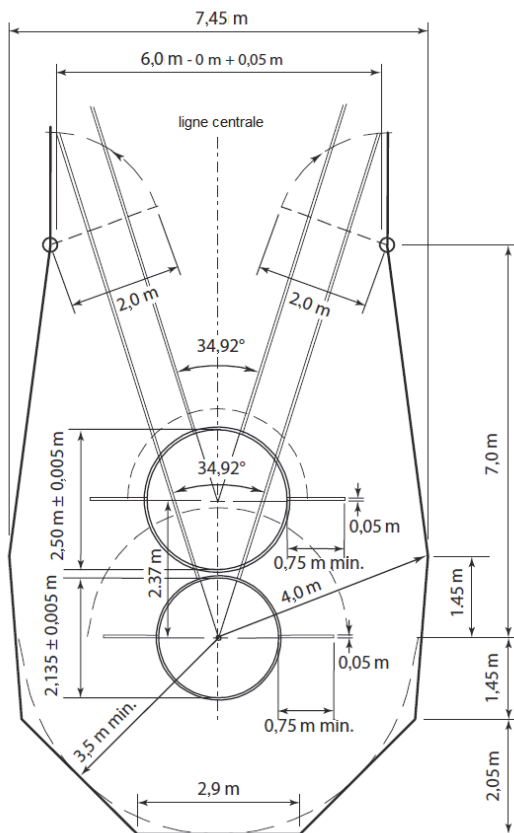
- 37.6 Lorsque l'on souhaite utiliser la même cage pour le Lancer du disque, l'installation peut être adaptée de deux manières différentes. Plus simplement, deux cercles concentriques de 2,135 m / 2,50 m peuvent être placés, mais cela implique d'utiliser la même surface pour le cercle de Lancer du disque et du marteau. La cage du marteau doit être utilisée pour le Lancer du disque en fixant les panneaux mobiles de manière à dégager l'ouverture de la cage.

Dans le cas de deux cercles séparés pour le marteau et pour le disque, les deux cercles doivent être placés l'un derrière l'autre, les centres distants de 2,37 m sur l'axe du secteur de chute et le cercle du disque se trouvant devant. Dans ce cas, les deux panneaux mobiles seront utilisés pour le Lancer du disque afin d'allonger les côtés de la cage.

*Note : La disposition des panneaux ou du filet suspendu situés à l'arrière n'est pas importante pourvu qu'il y ait une distance minimale de 3,50 m entre le filet et le centre des cercles concentriques ou le centre du cercle de lancer du marteau dans le cas de cercles séparés (ou 3,00 m dans le cas de cages avec des cercles séparés dont la construction est conforme à l'ancienne Règle en vigueur avant 2004 avec le cercle de lancer du disque placé derrière le cercle de lancer du marteau) (voir également la Règle 37.4 des Règles techniques).*



**Schéma (b) RT37 – Cage pour le Lancer du marteau et du disque avec des cercles concentriques (en configuration Lancer de disque, avec dimensions de la cage par rapport aux filets)**



**Schéma (c) RT37 – Cage pour le Lancer du marteau et du disque avec cercles séparés** (avec les dimensions de la cage par rapport aux filets) (Seulement si le cercle de lancer du disque est devant le cercle du lancer de marteau. Pour le Lancer du marteau, la porte doit être comme au schéma (a) de la RT37.)

- 37.7 Le secteur maximal de danger pour le Lancer du marteau à partir de cette cage est d'environ 53°, quand il y a dans la même compétition des lanceurs gauchers et droitiers (calculé en supposant que le marteau est libéré d'un cercle circonscrit de 2,407 m de rayon). La position et l'orientation de la cage sur le Terrain de compétition doivent être soigneusement étudiées pour une utilisation en toute sécurité.

*Note (i) : La méthode utilisée pour déterminer le secteur de danger est illustrée par le schéma (a) RT37.*

*Note (ii) : Sur chaque site de compétition, il convient de préparer un plan des secteurs de danger à afficher sur le site, qui identifie le secteur de danger pour chaque cage de lancer en tenant compte de sa configuration et de son orientation.*

## 38. Lancer du javelot

### **Déroulement de la compétition**

- 38.1 Le javelot doit être tenu à la corde de prise d'une seule main. Il doit être lancé par-dessus l'épaule ou au-dessus de la partie supérieure du bras utilisé pour le lancer et ne doit pas être lancé ou projeté dans un mouvement rotatif. Les styles non orthodoxes ne sont pas autorisés.
- 38.2 Un lancer n'est valable que si la tête métallique touche le sol avant toute autre partie du javelot.

Les références précédentes dans les Règles à la « pointe » du javelot ont été supprimées et sont remplacées par une référence générique à la tête. Il est ainsi reconnu que la forme de la tête varie fortement, ce qui rend plus difficile de définir séparément la pointe. Cela signifie que les Juges, lorsqu'ils déterminent si le javelot a atterri correctement en vertu de la Règle 32.16 des Règles techniques et de la présente Règle 38.2 et le point de référence pour le mesurage selon la Règle 32.20.2 des Règles techniques, disposent désormais d'une plus grande marge d'évaluation. Toutefois, les principes restent les mêmes qu'auparavant et il doit y avoir un certain angle à l'atterrissage, aussi petit soit-il, pour que le lancer soit valable. Les atterrissages à plat ou « queue en premier » doivent encore être signalés par un drapeau rouge.

- 38.3 Tant que le javelot n'a pas été lancé, l'athlète ne doit, à aucun moment, se tourner complètement de manière à diriger son

dos vers l'arc de lancer.

*Note : Cette Règle s'applique exclusivement à la phase de course d'élan et à l'acte de lancer proprement dit, et non au mouvement de recul d'un athlète avant de débiter sa tentative ou après l'avoir interrompue.*

- 38.4 Si le javelot se casse au cours d'un lancer ou lorsqu'il est en l'air, l'essai ne sera pas considéré comme une faute, à condition que par ailleurs il ait été effectué conformément à la présente Règle. Si un athlète perd ainsi l'équilibre et de ce fait commet une faute quelconque au regard de la présente Règle, cela ne sera pas non plus considéré comme une faute. Dans les deux cas, l'athlète se verra accorder un essai de remplacement.

### **Javelot**

- 38.5 Le javelot est composé de trois parties principales : une hampe, une tête et une corde de prise.

- 38.6 La hampe peut être pleine ou creuse et doit être faite entièrement de métal ou d'un autre matériau approprié de façon à constituer un ensemble fixe et intégré. La surface de la hampe ne doit pas présenter de creux ou de bosses, ni rainures ou stries, ni trous ou rugosités ; cette surface doit être lisse (voir la Règle 33.4 des Règles techniques) et uniforme d'un bout à l'autre de la hampe.

- 38.7 Une tête métallique, terminée par un embout effilé, sera fixée à la hampe. La tête doit être entièrement en métal. Elle peut avoir un embout renforcé d'un autre alliage métallique fixé à son extrémité antérieure à condition que la totalité de la pointe ainsi complétée soit lisse (voir la Règle 38.4 des Règles techniques) et uniforme tout au long de sa surface. L'angle de l'embout ne doit pas excéder 40°.

*Note : Lorsque la conception de la pointe est réalisée en respectant les mesures de sécurité, il est possible d'ignorer la partie métallique de la tête jusqu'à 3 mm à partir de la pointe pour le calcul de l'angle de la pointe.*

- 38.8 La corde de prise, qui doit recouvrir le centre de gravité, ne doit pas dépasser le diamètre moyen de la hampe de plus de 8 mm. Elle peut avoir une surface régulière antidérapante mais sans aucune pince, encoche ou découpe. La corde de prise doit présenter une épaisseur uniforme.

- 38.9 La section transversale doit être régulièrement circulaire sur toute la longueur du javelot (voir note (i)). Le diamètre

maximum de la hampe doit être immédiatement devant la corde de prise. La portion centrale de la hampe, y compris celle se trouvant sous la corde de prise, peut être cylindrique ou légèrement effilée vers la queue, mais en aucun cas la diminution du diamètre immédiatement devant et derrière la corde de prise ne doit dépasser 0,25 mm. À partir de la prise, l'épaisseur du javelot doit se réduire graduellement jusqu'à la pointe vers l'avant et jusqu'à la queue vers l'arrière. Le profil longitudinal depuis la corde de prise vers la pointe et vers la queue doit être rectiligne ou légèrement convexe (voir note (ii)) et il ne doit y avoir aucune altération brusque du diamètre du javelot, sauf immédiatement derrière la tête et aux deux extrémités de la corde de prise. Au niveau de la partie arrière de la tête, la réduction du diamètre ne doit pas dépasser 2,5 mm.

*Note (i) : S'il convient que la section transversale soit entièrement circulaire, une différence de 2 % au maximum est tolérée, à n'importe quelle section, entre le diamètre le plus grand et le plus petit. La valeur moyenne de ces deux diamètres, à n'importe quelle section donnée, doit être conforme aux caractéristiques techniques d'un javelot à section circulaire indiquées dans les tableaux ci-dessous.*

*Note (ii) : La forme du profil longitudinal doit pouvoir être rapidement et facilement vérifiée en utilisant une règle métallique d'au moins 500 mm de long et deux jauges d'épaisseur de 0,20 mm et de 1,25 mm. Pour les parties légèrement convexes du profil, la règle opérera un mouvement oscillatoire lorsqu'elle sera en contact ferme avec une courte partie du javelot. Pour les parties rectilignes, en tenant fermement le profil du javelot contre la règle métallique ; il ne doit pas être possible d'insérer la jauge de 0,20 mm entre le javelot et la règle à n'importe quel point de la longueur de contact. Ceci ne s'appliquera pas immédiatement derrière la jonction de la tête et de la hampe. À ce point, il doit être impossible d'insérer la jauge de 1,25 mm.*

38.10 Le javelot doit être conforme aux caractéristiques techniques suivantes :

Poids minimum et diamètre minimum et maximum pour être autorisé dans une compétition et pour la reconnaissance d'un Record (y compris la corde de prise) :				
	500 g	600 g	700 g	800 g
Longueur totale (L0) :				
Minimum	2000 mm	2200 mm	2400 mm	2600 mm
Maximum	2100 mm	2300 mm	2500 mm	2700 mm
Distance entre l'extrémité de la tête et le centre de gravité (L1) :				
Minimum	780 mm	800 mm	850 mm	900 mm
Maximum	880 mm	920 mm	990 mm	1060 mm
Distance de la queue au centre de gravité (L2) :				
Minimum	1120 mm	1280 mm	1410 mm	1540 mm
Maximum	1320 mm	1500 mm	1650 mm	1800 mm
Longueur de la tête métallique (L3) :				
Minimum	220 mm	250 mm	250 mm	250 mm
Maximum	270 mm	330 mm	330 mm	330 mm
Largeur de la corde de prise (L4) :				
Minimum	135 mm	140 mm	150 mm	150 mm
Maximum	145 mm	150 mm	160 mm	160 mm
Diamètre de la hampe au point le plus épais (devant la corde de prise - D0) :				
Minimum	20 mm	20 mm	23 mm	25 mm
Maximum	24 mm	25 mm	28 mm	30 mm

- 38.11 Le javelot ne doit comporter aucune partie mobile ou autre dispositif qui, pendant le lancer, pourrait déplacer ou changer son centre de gravité, ou ses caractéristiques de lancement.
- 38.12 L'effilement du javelot vers la pointe de la tête métallique doit être tel que l'angle de la pointe ne dépasse pas 40 degrés. Le diamètre à un point situé à 0,15 m de la pointe ne doit pas excéder 80 % du diamètre maximal de la hampe. À mi-distance entre le centre de gravité et la pointe de la tête métallique, le diamètre ne doit pas dépasser 90 % du diamètre maximum de la hampe.
- 38.13 L'effilement du javelot vers la queue doit être tel que le diamètre à un point situé à mi-distance entre le centre de gravité et la queue ne doit pas inférieur à 90 % du diamètre maximal de la hampe. Le diamètre à un point situé à 0,15 m de la queue ne doit pas être inférieur à 40 % du diamètre maximum de la hampe. Le diamètre de la hampe à

l'extrémité de la queue ne doit pas être inférieur à 3,5 mm.

### Équipe d'officiels

Pour une épreuve de Lancer du javelot, il est recommandé d'affecter les officiels disponibles comme suit :

- a. Le Chef-juge supervise l'épreuve dans son ensemble.
- b. Deux Juges vérifient si le lancer a été effectué correctement et mesurent l'essai. L'un d'entre eux doit être muni de deux drapeaux : un blanc pour indiquer si l'essai est valable et un rouge s'il s'agit d'un échec. Lorsque le lancer a été mesuré, il est recommandé que le Juge se place sur la piste d'élan en tenant le drapeau rouge pendant que l'engin est rapporté et que la zone de chute est dégagée. Un cône peut être placé sur la piste d'élan à la place. (Dans certaines compétitions, cette position est occupée par le Chef-juge de l'épreuve.)

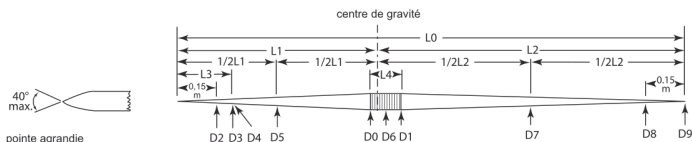
Lorsque le mesurage électronique (EDM) n'est pas utilisé, le deuxième Juge devrait dérouler et tenir l'appareil de mesure de telle sorte qu'il passe par le point à 8 m marqué sur la piste d'élan.

- c. Un ou deux Juges placent immédiatement après le lancer un repère indiquant le point à partir duquel l'essai doit être mesuré. Si l'engin atterrit à l'extérieur du secteur, ce Juge ou celui avec la fiche ou le prisme (celui qui est le plus proche de la ligne) devrait l'indiquer en tenant son bras tendu. Une indication appropriée est également requise si ces Juges constatent que l'engin n'a pas atterri « la tête en premier ». Il est recommandé d'utiliser à cette fin une forme de signal autre que des drapeaux. Aucune indication n'est requise pour un essai valide.
- d. Juge positionnant la fiche ou le prisme au point où le repère a été placé en s'assurant que le ruban est placé sur le repère zéro.
- e. Un ou plusieurs Juges ou assistants chargés de récupérer les engins et de les rapporter jusqu'au râtelier ou de les placer dans le dispositif de retour. Lorsqu'un ruban est utilisé pour la mesure, l'un de ces Juges ou assistants devrait s'assurer que le ruban est tendu afin de garantir une mesure correcte.
- f. Juge - le secrétaire de compétition chargé de renseigner la feuille de résultats et appeler chaque athlète (et celui qui doit suivre).
- g. Juge chargé du tableau d'affichage (essai-numéro-résultat).
- h. Juge en charge de l'horloge indiquant aux athlètes le temps spécifique dont ils disposent pour réaliser l'essai.
- i. Juge chargé des athlètes.
- j. Juge chargé du râtelier pour poser les engins.

*Note (i) : Il s'agit de la composition classique de l'équipe des officiels. Lors de compétitions majeures où un système de données et des tableaux d'affichage électroniques sont disponibles, il est nécessaire de faire appel à des personnes spécialisées. Pour éviter toute ambiguïté dans de tels cas, la progression et la notation d'un Concours sont assurées à la fois par le secrétaire de compétition et par le système de données.*

*Note (ii) : Les officiels et l'équipement doivent être placés de manière à ne pas gêner la prise d'élan de l'athlète ni la vue des spectateurs.*

*Note (iii) : Un espace doit être réservé à une manche à air pour indiquer la direction et la force du vent.*



## Schéma RT38 – Javelot international

Longueurs		Diamètres		Maximum	Minimum
L0	Longueur totale	D0	Devant la corde de prise	–	–
L1	Extrémité de la pointe au centre de gravité	D1	Derrière la corde de prise	D0	D0 - 0,25 mm
1/2 L1	Moitié L1	D2	À 150 mm de l'extrémité de la pointe	0,8 D0	–
L2	Extrémité de la queue au centre de gravité	D3	À l'arrière de la tête	–	–
1/2 L2	Moitié L2	D4	Immédiatement derrière la tête	–	D3 - 2,5 mm
L3	Tête	D5	À mi-distance entre la pointe et le centre de gravité	0,9 D0	–
L4	Corde de prise	D6	Sur la corde de prise	D0 + 8 mm	–
		D7	À mi-distance entre la queue et le centre de gravité	–	0,9 D0
		D8	À 150 mm de la queue	–	0,4 D0
C de G	Centre de gravité	D9	Extrémité de la queue	–	3,5 mm

*Note : Toutes les mesures de diamètres doivent être prises avec une marge d'incertitude n'excédant pas 0,1 mm.*













6-8, Quai Antoine 1<sup>er</sup>  
BP 359 MC 98007  
Monaco Cedex

[www.worldathletics.org](http://www.worldathletics.org)  
[@WorldAthletics](https://www.instagram.com/WorldAthletics)  
[f](https://www.facebook.com/WorldAthletics) [i](https://www.instagram.com/WorldAthletics) [t](https://www.twitter.com/WorldAthletics) [y](https://www.youtube.com/WorldAthletics)